

A propos de la Résistance dans le Nord-Est du département

Joël Drogland, ARORY

Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne)

1. L'empreinte du régime de Vichy dans le NE du département

Le sous-préfet Stéphane Leuret nous permet d'évoquer la collaboration et même le collaborationnisme



Stéphane Leuret, sous-préfet de l'arrondissement de Sens

Stéphane Leuret, né en 1907, marié en 1932, père d'une petite fille est nommé sous-préfet de Sens en novembre 1940 et reste dans ses fonctions jusqu'en juillet 1943.

Obsédé par la répression de la franc-maçonnerie et du communisme. Il se montre un zélé fanatique de la Révolution nationale, convaincu de la nécessité d'une politique sociale qui rallie au Maréchal la classe ouvrière. Il se préoccupe des questions agricoles et industrielles, des réquisitions, du prix des produits de première nécessité, du ravitaillement, du marché noir qu'il condamne et réprime. Il multiplie les visites dans les villages de son arrondissement, qu'il appelle ses visites pastorales qui lui sont d'ailleurs ordonnées par l'Etat. Il convoque le conseil municipal, l'instituteur, prend la parole et vante les louanges du Maréchal et de sa politique. Il sermonne, félicite, encourage, réprime, pourfend les francs-maçons et tous ceux qu'ils soupçonnent d'être restés très attachés à la République et de ne pas être de vrais soutiens du Maréchal. Il fait révoquer un employé des postes pour insultes au Chef de l'Etat. Il s'offusque lors d'une distribution des prix qu'on ait osé remettre un prix d'excellence à un élève juif. Ses rapports mensuels ou bimensuels adressés au préfet sont très longs, très politiques, très fervents et fortement engagés.

Il va plus loin encore en adhérant au Rassemblement national populaire (RNP), ce qui fait de lui un fonctionnaire idéologiquement engagé dans le collaborationnisme, engagement qui ne lui sera pas reproché et dont il ne sera pas question lors de son procès devant la Cour de Justice. Souhaitant comme Pierre Laval la victoire de l'Allemagne, il entretient de bonnes relations avec les autorités d'occupation, donnant du « *Cher ami* » au *Kreiskommandant*. Félicitant le préfet Bourgeois pour sa nomination au Tribunal d'Etat en mars 1942, il écrit : « *Vous allez pouvoir poursuivre la bonne besogne d'épuration à laquelle nous avons si bien travaillé ensemble (...) Mon cher Fouquier-Tinville, j'espère que vous allez briser mieux que jamais, puisque vous avez le poste de choix, les ennemis de la Révolution nationale : communistes, trafiquants du marché noir et avorteuses !* » Il faut cependant remarquer que le 15 janvier 1942, il refuse de remettre aux Allemands une liste de suspects, car dit-il dans un rapport adressé au préfet « *j'estime que la communication de ces documents eut été contraire à l'honneur* ».

Le 16 juillet 1943, Il est nommé sous-préfet de Verdun. En arrivant à Verdun, il couvre les murs de son bureau de portraits de Pétain, Laval et Henriot et par deux fois il signale au préfet que le commissaire de police est gaulliste. Celui-ci, en relation avec la Résistance, déclare que « *s'il n'était pas parti à Brest au printemps 1944, la Résistance l'aurait vraisemblablement exécuté* ». Le 11 octobre 1944, le président du CDL de la Meuse qualifie son attitude de « *particulièrement odieuse* ». Le commissaire de la République de Nancy déclare qu'il « *a eu à de nombreuses reprises, des paroles particulièrement déplacées vis à vis des Alliés* » et qu'il « *était considéré comme collaborateur intégral par l'autorité d'occupation* ». Le 25 mars 1944, il est affecté à Brest ; à la suite du décès du préfet, il assume l'intérim de la préfecture du Finistère

Le 4 août 1944, le commandant des FFI du Finistère l'assigne à résidence. Il ne fait pas d'objections mais il fait immédiatement allégeance aux nouvelles autorités. Dans une lettre adressée au commissaire de la République le 19 septembre 1944, il écrit : « *Permettez-moi enfin de vous exprimer simplement les sentiments de loyauté à l'égard du gouvernement que vous représentez, d'un fonctionnaire qui depuis quatorze ans n'a poursuivi qu'un seul idéal : celui de servir la France, dans la discipline et le désintéressement le plus total* ». Il est écroué à Angers le 5 avril 1945.

Allocution Radiodiffusée

prononcée par Monsieur le Maréchal PÉTAIN

Chef de l'Etat Français

1e 30 Octobre 1940

Français,

J'ai rencontré, Jeudi dernier, le Chancelier du Reich.

Cette rencontre a suscité des espérances et provoqué des inquiétudes.

Je vous dois, à ce sujet, quelques explications.

Une telle entrevue n'a été possible, quatre mois après la défaite de nos armes, que grâce à la dignité des Français devant l'épreuve, grâce à l'immense effort de régénération auquel ils se sont prêtés, grâce aussi à l'héroïsme de nos marins, à l'énergie de nos Chefs coloniaux, au loyalisme de nos populations indigènes.

La FRANCE s'est ressaisie. Cette première rencontre, entre le vainqueur et le vaincu, marque le premier redressement de notre pays.

C'est librement que je me suis rendu à l'invitation du Führer.

Je n'ai subi, de sa part, aucun dictat, aucune pression.

Une collaboration a été envisagée entre nos deux Pays. J'en ai accepté le principe. Les modalités en seront discutées ultérieurement.

A tous ceux qui attendent, aujourd'hui, le salut de la FRANCE, je tiens à dire que ce salut est d'abord entre nos mains.

A tous ceux que de nobles scrupules tiendraient éloignés



de notre pensée, je tiens à dire que le premier devoir de tout Français est d'avoir confiance.

A ceux qui doutent, comme à ceux qui s'obstinent, je rappellerai qu'en se raidissant à l'excès, les plus belles attitudes de réserve et de fierté risquent de perdre de leur force.

Celui qui a pris en main les destinées de la FRANCE a le devoir de créer l'atmosphère la plus favorable à la sauvegarde des intérêts du Pays.

C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française — une unité de dix siècles — dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen que j'entre, aujourd'hui, dans la voie de la collaboration.

Ainsi, dans un avenir prochain, pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténué la charge des frais d'occupation. Ainsi pourrait être assouplie la ligne de démarcation et facilitée l'administration et le ravitaillement du territoire.

Cette collaboration doit être sincère. Elle doit être exclusive de toute pensée d'agression. Elle doit comporter un effort patient et confiant.

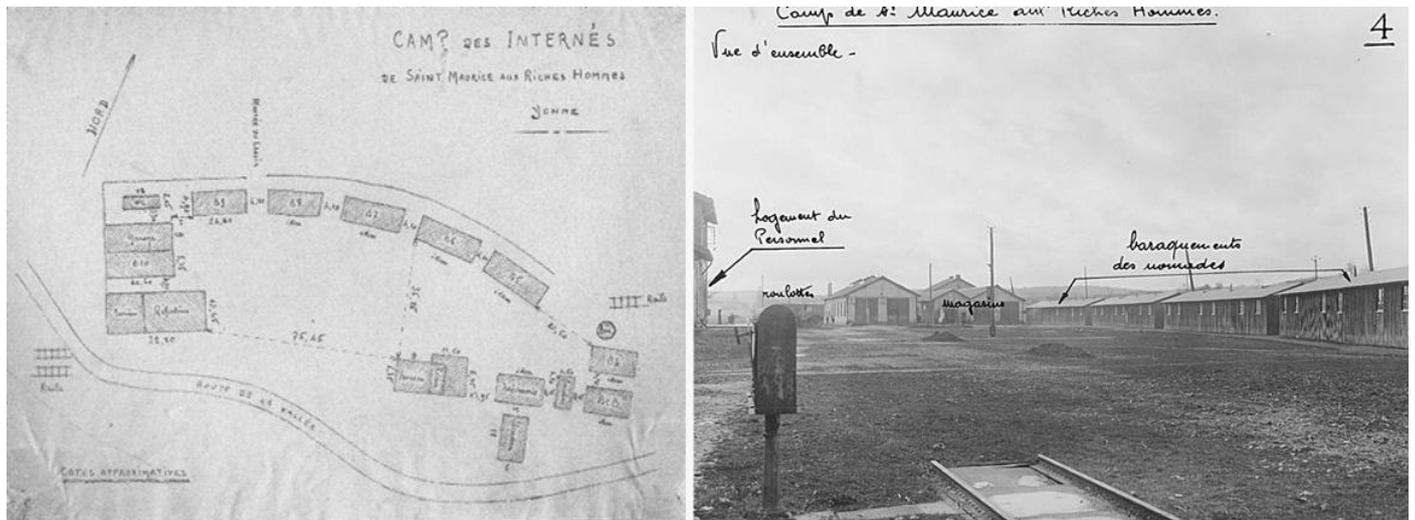
L'armistice, au demeurant, n'est pas la paix. La FRANCE est tenue par des obligations nombreuses vis-à-vis du vainqueur. Du moins reste-t-elle souveraine. Cette souveraineté lui impose de défendre son sol, d'éteindre les divergences de l'opinion, de réduire les dissidences de ses colonies.

Cette politique est la mienne. Les Ministres ne sont responsables que devant moi. C'est moi seul que l'histoire jugera.

Je vous ai tenu, jusqu'ici, le langage d'un père. Je vous tiens, aujourd'hui, le langage du chef. Suivez-moi. Gardez votre confiance en la FRANCE éternelle.

Le 21 août 1945, il comparaît devant la cour de Justice de l'Yonne aux côtés de Charles M. et de Marcelle F., accusés d'être responsable de l'arrestation du docteur Ragot et de Cécile Lobry. Au cours de l'audience, une nouvelle accusation est portée contre lui et un complément d'instruction est ordonné. La Cour de Justice de l'Yonne ayant cessé d'exister, un nouveau procès est ouvert devant la Cour de Justice de la Seine. Si son intense activité politique vichyssoise est soulevée, si son zèle dans l'application de la Révolution nationale et dans la répression anticommuniste et antimaçonnique sont soulignés, les chefs d'accusation essentiels ne sont pas ceux-là mais ses responsabilités dans diverses arrestations suivies de déportations. Le 13 avril 1946, il est condamné à vingt ans de travaux forcés par la Cour de Justice de la Seine. Le 11 août 1947, la peine est commuée en dix ans de réclusion.

Le camp de Saint-Maurice-aux-Riches-Homme et le camp forestier de Courgenay



Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes est situé dans le nord du département de l'Yonne, à une trentaine de km de Sens et à une vingtaine de km de Nogent-sur-Seine. En 1937 (ou 1939 ?), l'ancienne gare du chemin de fer départemental de ce village a été réquisitionnée et transformée en camp pour les réfugiés espagnols. On ajoute alors aux bâtiments existants des baraquements en bois, ainsi que des sanitaires et des lavabos.

En décembre 1940, le préfet décide d'utiliser les installations du camp pour héberger des étrangers évacués par les Allemands de la zone « interdite » (bordant la côte atlantique), les « indésirables ». Le 6 décembre 1940, 307 personnes (des femmes en majorité, mais aussi des hommes et des enfants) dont 285 de nationalité polonaise arrivent en train à la gare de Sens et sont transportées en car au camp de Saint-Maurice. D'autres arrivent en janvier. Plus de 500 personnes de tous âges s'entassent dans les baraquements faits d'une seule paroi de bois laissant passer le vent et la pluie et dépourvus de plafond, donc impossibles à chauffer. La cour est un cloaque, les installations sanitaires sont insuffisantes et le ravitaillement très difficile. Soixante enfants y vivent avec leurs mères et la responsable départementale de l'Assistance Publique alerte le préfet de l'Yonne sur les conditions de vie auxquelles sont soumis ces « évacués ».

Les autorités allemandes autorisant ces personnes à s'embaucher dans des exploitations agricoles du département, le camp se vide alors peu à peu, et les personnes restantes (essentiellement des femmes enceintes ou ayant des enfants en bas âge) sont transférées de mars à juin 1941 au **camp de Saint-Denis-lès-Sens**.

A partir de juin le camp de Saint-Maurice accueille des « bohémiens » nomades que les Allemands désirent regrouper dans des camps. Ces nomades avaient déjà été regroupés, entre octobre 1940 et mars 1941 en différents endroits du département, puis à Bléneau à partir de mars 1941. Ce sont des Tsiganes, à 90 % de nationalité française.

Le camp de Saint-Maurice a comme personnel un gardien-régisseur et deux infirmières, complété par un poste de gendarmerie composé d'un sous-officier et de deux (puis trois) gendarmes. De toute façon le camp n'est entouré que partiellement d'une clôture en bois garnie de barbelés et les nomades peuvent obtenir du gardien l'autorisation de sortir entre les appels du matin et du soir. Certains, surtout des hommes, sont détachés pour travailler dans des fermes, puis à partir de 1942 sur le **chantier des Eaux et Forêts de Courgenay**. En 1943, une quinzaine d'hommes sont requis pour aller travailler en Allemagne.

Les nomades qui restent au camp ne sont astreints qu'à des corvées intérieures (nettoyage, corvée de bois, épluchage des légumes). L'après-midi, tandis que les enfants vont à l'école, les adultes font des travaux de vannerie dont la vente dans les villages voisins leur permet d'acheter de quoi compléter les rations du camp.

Les familles vivent sans aucun confort dans huit roulottes installées dans la cour et sept baraquements en bois qui se sont peu à peu dégradés. Le climat de la région est humide et froid et les poêles à bois ne

peuvent suffire à chauffer les baraquements ; de plus, à la suite des déprédations commises par les nomades aux alentours, il leur est interdit au printemps 1942 d'aller ramasser le bois mort nécessaire au chauffage. Un rapport de décembre 1944 dénonce le manque total d'hygiène : les literies sont très sales ; des poules, des lapins, des chiens et même un mouton vivent au milieu des familles. Les enfants sont à demi-nus, en haillons (les vêtements usagés apportés par la Croix-Rouge et le Secours national ont été aussitôt vendus par les parents) et pieds-nus pour la plupart, même en hiver. L'état sanitaire est très mauvais : la gale et les poux sévissent, des tuberculeux vivent au milieu des familles et refusent d'être hospitalisés, les cas de rachitisme sont nombreux. Les bronchites, les maladies de peau (impétigo, furoncles) sont soignées à l'infirmerie par les deux infirmières et par le docteur de Sognes.

Une école fonctionne, avec 35 ou 40 élèves, dès 1942, d'abord tenue par une des infirmières puis par un instituteur, mais celui-ci « *s'avoue découragé par le néant des résultats obtenus...Les élèves sont turbulents, batailleurs et paresseux...et les parents ne font rien pour encourager les enfants à travailler et même les incitent à ne pas fréquenter l'école* ».

Au total environ 300 nomades ont été internés à Saint-Maurice entre 1941 et 1945. Alors qu'en juin 1941, environ 90 personnes étaient inscrites sur le registre, ce nombre monte à 139 en février 1942. Retombés à 99 en novembre 1942, les effectifs ne cessent d'augmenter pour atteindre 192 en mars 1944 et 194 en mai 1945. La surpopulation du camp entraîne alors une détérioration de l'état sanitaire, qui s'était un peu amélioré en 1942 et 1943, et la prolongation de l'internement provoque des tensions, des bagarres entre familles et une recrudescence des évasions.

A la Libération, les nomades expriment le désir d'être remis en liberté. En mai 1945, les nomades qui avaient nourri l'espoir d'être libérés à la fin de la guerre manifestent leur mécontentement et le directeur du camp multiplie les permissions pour tenter de calmer les esprits. D'autre part la population de la région se plaint du pillage des jardins et des vergers, de cambriolages même et des déprédations et méfaits commis par les nomades dont elle a peur, et réclame la suppression du camp.

Finalement une circulaire ministérielle du 17 novembre 1945 ordonne enfin la dissolution du camp et les 127 nomades restants sont libérés un mois plus tard.

Un chantier forestier dépendant du Service des Eaux et Forêts a fonctionné, pendant l'Occupation dans les bois proches du village de Courgenay, au nord-est de Sens. Un bâtiment situé au centre du village avait servi, entre mars 1941 et mai 1942 à garder 50 prisonniers de guerre sénégalais (et peut-être malgaches, si l'on en croit le surnom donné par les habitants de la région, de « *camp des malgaches* »). Après le départ de ces prisonniers (qui travaillaient déjà sans doute dans les bois) et de leurs gardiens allemands, ce bâtiment a été affecté au logement de travailleurs civils du chantier forestier.

Au début ces bûcherons sont des nomades, internés avec leurs familles au **camp de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes** tout proche (cinq km) et détachés pour travailler sur ce chantier. Celui-ci, placé sous la surveillance du garde forestier local, semble avoir connu quelques difficultés de fonctionnement : les 20 hommes détachés du camp des nomades ne montrent pas un grand enthousiasme au travail et, à partir de février 1943 le chantier manque de bras puisque la moitié des nomades qui y sont employés sont envoyés travailler en Allemagne. Aussi le **préfet Gardas** accepte en mars la proposition de l'inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts de la circonscription de Sens d'affecter à ce chantier des internés du « marché noir » détenus au **camp de Saint-Denis-lès-Sens**.

Ces travailleurs (une cinquantaine) affectés au chantier de Courgenay sont logés dans le bâtiment en pierre qui avait servi auparavant pour les prisonniers de guerre : trois pièces y sont aménagées en dortoirs, une sert de cuisine et une de poste de garde, tenu par un sous-officier et quatre gendarmes. La cour est entourée de fils de fer barbelés de 2, 50 m de haut. Les internés sont astreints toute la semaine au travail dans les bois, sauf trois qui sont employés aux cuisines et aux corvées intérieures du camp. Ils se rendent au chantier accompagnés de trois gendarmes qui les surveillent pendant les trajets et le travail (qui dure 7 heures par jour). Ils ne peuvent sortir du camp que pour aller chez le coiffeur et laver leur linge au lavoir communal, toujours accompagnés par leurs gardiens. Ils peuvent recevoir des visites les après-midi des dimanches et jours fériés.

Le cantonnement, jugé par le directeur des camps de l'Yonne comme « *assez confortable* », en tous cas davantage que le camp de Saint-Denis, présente cependant des inconvénients. Il n'existe qu'un seul robinet pour la toilette : décision est prise alors de conduire les internés chaque samedi au camp de Saint-Maurice pour y prendre une douche, mais les internés refusent parce qu'il leur faut parcourir à pied les cinq km qui séparent les deux camps. La cour est boueuse, alors qu'une partie des internés n'a pas de bonnes chaussures ou de sabots. Ils se plaignent surtout des rations alimentaires qu'ils jugent insuffisantes compte-tenu du type de travail fourni. Enfin les salaires promis (40 F par jour) tardent à être versés et les travailleurs sont obligés de payer eux-mêmes la réparation de leurs outils. Aussi les internés du « marché noir » font preuve de mauvaise volonté : l'inspecteur des Eaux et Forêts ne cesse de se plaindre de leur très faible rendement et affirme que ce chantier coûte beaucoup plus cher qu'il ne rapporte. Par ailleurs les nomades affectés au chantier se débrouillent pour y travailler le moins possible : ils arrivent pieds-nus (après avoir caché chaussures ou sabots) et sont donc renvoyés par le garde forestier, ou bien se font passer pour malades.

De toute façon, la surveillance du chantier est difficile (trois gendarmes pour surveiller des hommes dispersés sur un front de 300 m de long) et relâchée. Selon le garde forestier, les nomades s'évadent fréquemment du chantier dans la journée et vont braconner ou bien, sur les ordres du gardien du camp de Saint-Maurice, se livrent au ramassage du bois mort et commettent des dégâts dans la forêt. De toute évidence les rapports entre l'administration des Eaux et Forêts et celle des camps (Saint-Denis et Saint-Maurice) sont très mauvais et l'inspecteur des Eaux et Forêts ne cesse de se plaindre de l'attitude du gardien du camp des nomades de Saint-Maurice. Il en vient à demander au préfet la fermeture du chantier et le renvoi des internés du « marché noir » au camp de Saint-Denis. L'évacuation de ces internés, effectuée en mars 1944 sans avoir prévenu l'administration des Eaux et Forêts du jour du transfert suscite à nouveau des plaintes réciproques (à propos de la disparition de couvertures, d'outils, etc).

Le chantier continue cependant à fonctionner, au printemps 1944, uniquement avec des nomades. En juin 1944 le directeur du camp de Saint-Denis, prétextant que le gouvernement avait prononcé la dissolution du camp des nomades de Saint-Maurice (ce qui est faux) annonce qu'il retire ses nomades du chantier forestier. Celui-ci semble avoir continué tout de même à fonctionner jusque dans l'été 1944 avec une main d'œuvre recrutée directement par les Eaux et Forêts.

L'aryanisation du domaine de Vauluisant

La loi du 22 juillet 1941 a décidé de l'aryanisation des biens possédés par des juifs. La famille Javal possédait l'ancienne abbaye de Vauluisant depuis 1834 et l'avait transformée en exploitation agricole vers 1860 et en ferme modèle et expérimentale pendant la Grande Guerre. En 1941, le propriétaire est Adolphe Javal ; il habite le domaine avec sa femme et l'une de ses filles. Depuis 1939, l'exploitation est louée, dirigée par un régisseur et emploie 25 ouvriers. C'est une exploitation moderne. Un administrateur provisoire est nommé le 21 août 1943. C'est bien tard car le sous-préfet de Sens n'a pas pu trouver un candidat volontaire et compétent. De plus Adolphe Javal multiplie les recours et a même obtenu de Xavier Vallat, le 23 janvier 1942, la reconnaissance pour sa famille d'avoir rendu à la France des services exceptionnels depuis cinq générations, ce qui était prévu dans un article du 2^e statut des juifs de 1941. On trouve un Parisien, Amidieu du Clos, un collaborationniste de surcroît indicateur de l'Abwehr ainsi qu'un expert, car une expertise est rendue obligatoire par la loi. Cela donne pour les terres, 300 hectares à 5000 francs l'ha, donc 1 500 000 francs, et 450 000 francs pour les bâtiments. Mais il s'agit là des prix de 1939. Compte tenu de l'inflation, l'expert multiplie par trois et propose 5 850 000 francs. Une seconde expertise aboutit à 6 790 000 francs. Entre temps, Adolphe Javal a déposé un recours devant le Conseil d'Etat, daté du 15 octobre 1943. Le 13 avril 1944, le CGQJ ordonne la mise en vente sur la base de la 2^e expertise, avec une publicité étendue aux départements limitrophes. Parallèlement le recours devant le Conseil d'Etat est instruit. Adolphe Javal a donc lutté pied à pied, continuant à avoir confiance dans les institutions et les lois de la France qui était son pays. Français, il a refusé d'admettre d'être exclu de la communauté nationale à laquelle il était si profondément attaché. Jusqu'au bout il a pensé que sa qualité de Français le protégerait. Mais rien n'arrêta néanmoins le processus meurtrier enclenché par Vichy sur demande allemande. La famille va sombrer dans la rafle du 24 février 1944.

La rafle des juifs de février 1944

Après les arrestations de juillet et d'octobre 1942, la rafle de février 1944 est la troisième étape de la déportation des juifs de l'Yonne.

Le 23 février 1944, l'Intendance de Police de la Préfecture Régionale de Dijon adresse au préfet de l'Yonne une copie d'une lettre de la *Sicherheitspolizei*, demandant l'arrestation et le transfert à Drancy de 58 juifs dans le département de l'Yonne. Les ordres sont impératifs, les Allemands sont pressés et les autorités françaises doivent faire preuve de détermination et d'efficacité. Comme les deux fois précédentes, la machine administrative et répressive de l'Etat français se met en route.

A Courlon, la famille Avram, prévenue la veille, a disparu. Jean Avram, médecin âgé de 37 ans, sa femme Evelyne et leurs fils Claude âgé de cinq ans étaient sur la liste des juifs à arrêter. Quand les gendarmes de Sergines se présentent le 24 février à 8h 45 au domicile de la famille « *toutes les issues étaient fermées à clé et les clés n'ont pu être trouvées au cours de nos investigations (...) Des premiers renseignements recueillis sur-le-champ, il semble ressortir que les trois membres de la famille Avram ont quitté clandestinement leur domicile pour une destination inconnue au cours de la nuit du 23 au 24, soit pendant la soirée du 23, soit pendant la matinée du 24 de bonne heure* ».

La gendarmerie arrête l'épouse d'Adolphe Javal, Mathilde Javal, née le 20 décembre 1877 et sa fille, Isabelle Javal, née le 6 septembre 1919. Elles sont toutes deux emprisonnées à Sens et transférées ensuite à Drancy. Elles ont été déportées dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944. Agé de soixante-dix ans, Adolphe Javal est infirme : « *(...) Il est incapable d'être transporté. En conséquence, il n'a pu être mis en état d'arrestation (...) M. Javal A., restant au domicile, qu'il occupait conjointement avec sa femme et sa fille, la fermeture des portes et la pose des scellés, ne s'imposent pas, en ce qui concerne les logements occupés par ces deux dernières personnes arrêtées.* » Il a été laissé à Vauluisant. Il a été cependant arrêté peu de temps après à l'hôpital de Sens, emmené à Drancy et déporté dans le convoi n° 74, le 20 mai 1944. Sa deuxième fille, Sabine Schwob, qui habitait Paris, a été déportée dans le convoi n° 62, le 20 novembre 1943

2. Les sabotages de la Résistance

Le sabotage de Bagneaux permet d'évoquer les sédentaires et plus particulièrement les sédentaires FTP

Les sédentaires sont des résistants qui ne sont pas clandestins. Ils ont gardé leur domicile, leur profession et leur véritable identité ; ils sont même fréquemment connus et estimés dans leur lieu de résidence et aux alentours, ce qui est un atout pour la Résistance. Ils se distinguent ainsi des maquisards et des résistants en constante mobilité : cadres interdépartementaux ou nationaux (munis de faux papiers) et agents de liaison (qui par contre ne sont pas toujours clandestins).

Les sédentaires sont intégrés à une organisation ou en relation avec une ou plusieurs organisations.

Les sédentaires constituent un ensemble au sein duquel il est possible de distinguer :

- Des groupes structurés pour l'action, homologués par l'organisation à laquelle ils appartiennent. Les membres du groupe se réunissent pour des actions de sabotage, de réception de parachutage, ou pour tout autre type d'action. Le groupe Minard de la Fourchette, le groupe Hoche de la Longueraie en sont des exemples.

- Des individus, femmes et hommes ou des familles qui, dans le cadre d'une organisation, ou en dehors de toute organisation mais en contact avec elle, acceptent d'accueillir, de loger et de cacher des résistants de passage, de servir de « planques », de « boîte aux lettres », d'organiser chez eux des réunions et même d'y entreposer des armes. Il arrive que ces sédentaires participent eux aussi à des réceptions de parachutages ou à des actions de sabotage. Chacune des présentations de maquis consultable dans ce cédérom en fournit un ou plusieurs exemples. Le soutien logistique aux maquis et tout particulièrement leur ravitaillement est en effet la tâche majeure de ces sédentaires durant le printemps et l'été 1944.

Le résistant sédentaire a un rayon d'action limité à un secteur géographique bien défini, sa ville, son village, sa région si elle a une individualité physique bien marquée (la Puisaye, le Morvan, le Pays d'Othe).

Bien implanté, estimé de tous, il connaît les gens, les bois et les chemins. Il peut rendre bien des services selon sa profession : garagiste, boulanger, secrétaire de mairie, agriculteur, etc.

La frontière est mouvante entre sédentaires et clandestins. Il arrive souvent que le sédentaire franchisse le pas et devienne clandestin quand l'arrestation le menace : Pierre Argoud, vétérinaire, notable connu dans toute la région devient clandestin ; les sédentaires de Ravières deviennent le maquis Vauban en février 1943.

C'est au début de l'année 1943 que se créent **les premiers groupes FTP dans le Sénonais**. En théorie un groupe de combat de huit hommes est divisé en deux équipes : l'une comprend trois hommes et le chef de groupe, l'autre, trois hommes et le chef-adjoint. Les chefs de groupe sont nommés par le commissaire aux effectifs régionaux en fonction de leurs capacités de commandement. Toujours en théorie, trois groupes forment un détachement et trois détachements devront constituer une compagnie au printemps 1944. Les premiers FTP sont tous des sédentaires, plutôt appelés « légaux » dans cette organisation : des hommes qui continuent d'exercer légalement leur activité civile.

Deux groupes se sont créés à Sens durant l'été 1943 : l'un constitué autour de Raymond Mare qui prend le nom de groupe Boige grain, à la mémoire du résistant communiste fusillé en avril 1942, l'autre constitué par Gilbert Praz, qui prend le nom de groupe Emilien Jacquin, lui aussi en mémoire d'un résistant communiste fusillé. A l'origine ces deux groupes ne semblent guère distincts. Il faut ajouter un groupe de cinq ou six hommes à Malay, dont G. Praz s'occupait plus particulièrement. Cet effectif n'avait guère augmenté en juin 1944, car ce furent les maquis qui se développèrent. Les deux groupes constituèrent le détachement René Louis.

Des groupes de sédentaires et de réfractaires sont constitués à Etigny, Véron, Gron, ollemiers, Saint-Valérien, regroupés dans le détachement Henri Barbusse. Un groupe de sept sédentaires est formé à Pont-sur-Yonne, un autre est actif à Villeneuve-sur-Yonne.

A un autre niveau, souvent partiellement intégré au premier, se trouvent des groupes structurés pour l'action, homologués par l'organisation dont ils dépendent. La plupart ont été créés par Robert Loffroy, recruteur régional des FTP au printemps 1944. Ils sont armés et peuvent se voir confier diverses missions, de sabotage en particulier. Ce sont :



Robert LOFFROY
Organisateur des maquis
FTPF en 1944

- **le groupe Hoche, au hameau de la Longueraie, près de Vaudeurs**. Ce groupe est constitué autour de la famille Martens. Il est dirigé par Pierre Lefèvre et comprend Marcel Vidot, Victor et Jules Martens, Marguerite et Renée Martens, Georges Charpentier, Pierre Fenart, Pierre Alainguillaume, Joseph Bâton, Guillemint, garde-forestier à la Longueraie.

- **le groupe Dugesclin, composé de huit hommes qui se déplacent à plusieurs reprises dans les bois communaux de Vaudeurs**. Ce groupe s'apparente peut-être davantage à un maquis.

- **le groupe Savoie, constitué à Vaumort** autour des frères Roussel et de Cluzy, le jardinier de la propriété de Vaumorin.

Ces trois derniers groupes sont réunis dans le détachement FTP Gambetta. Ce détachement comprend, à la veille du débarquement, environ vingt-cinq hommes bien armés que commande Pierre Lefèvre dont Robert Loffroy dit qu'il était « *certainement l'un des meilleurs cadres FTP de l'Yonne. Homme très droit, jouissant d'une grande autorité sur ses camarades. J'avais en lui la confiance la plus absolue. Dans son détachement il n'y a eu aucune bavure.* »

- **un groupe à Arces**, autour du charpentier Henri Lefèvre (« Blondot »).

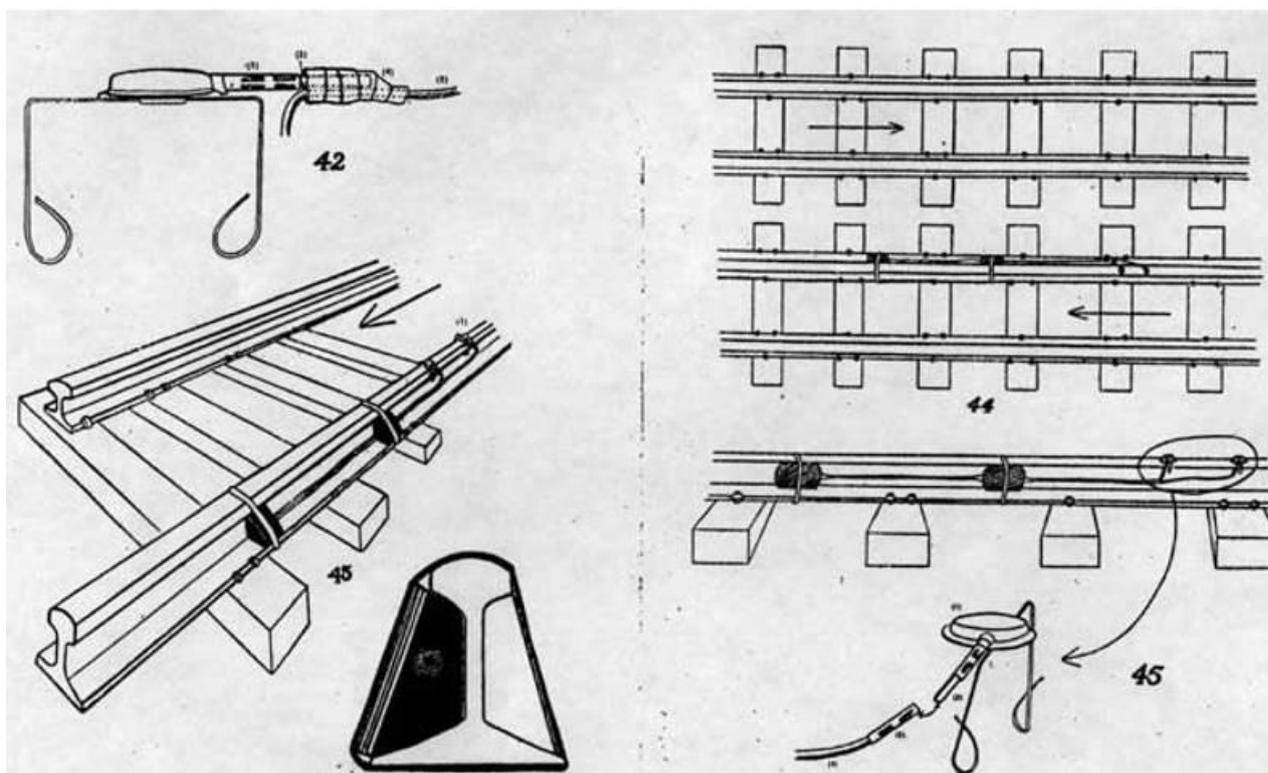
- **un groupe à Bérulle** autour de Nelly Lajon et de Gustave Mignot, beau-père de Jean Pelletier, responsable d'un groupe de sédentaires sénonais.

- **un groupe à Boeurs-en-Othe**, autour de Marcel Bénard, beau-père de Guy Mathieu, lui aussi membre des FTP.

- le **groupe Jean Bart**, à **Villeneuve-l'Archevêque**, commandé par Silly, un gendarme de la brigade.
- un groupe existe à Chailley, constitué par Maurice Mulot qui est arrêté le 22 septembre 1943.

Voie ferrée de la Vanne et câble téléphonique

Ces groupes agissent en coopération avec le Front national dans ses diverses activités, aident au ravitaillement des maquis quand ils se constituent et se livrent à des sabotages : sabotage réalisé le 14 octobre 1943 par Jeannette Mare à l'usine de la Mousse à Sens, sabotages de la voie ferrée Sens-Troyes par le groupe Boigegrain le 15 février et le 7 mars 1944, sabotages du câble téléphonique qui longe la route nationale 5 par le groupe Hoche. Ce dernier groupe réceptionne deux parachutages le 13 et le 31 mai 1944 au nord-ouest d'Arces. C'est le groupe de Gilbert Praz qui réussit à enlever l'aviateur Marsden de l'hôpital



Notice de sabotage, parachutée avec le matériel ¶

de Sens, le 12 juin 1944.

La bataille du grain

Dans ce département rural qu'est l'Yonne, les réquisitions de grain, de paille, de fourrage, de pommes de terre, de chevaux, etc. sont importantes et vont en s'amplifiant. Aussi une action importante est-elle menée par le Front national et les premiers groupes de FTP : c'est la lutte contre les réquisitions de l'occupant.

En 1943, le Front national lance ce qu'il appelle la « bataille du grain » : l'ordre est donné d'arrêter les battages. Il exerce une forte pression sur les entrepreneurs de battage et sur les paysans eux-mêmes. Il en appelle au patriotisme et n'hésite pas à proférer aussi des menaces : « *Nous vous autorisons à battre une partie de votre récolte, seulement pour vos besoins en semences et à l'alimentation de vos animaux ; il vous suffira pour cela d'apposer un panneau sur lequel vous aurez indiqué : « Semences ». Nous pensons que votre esprit de discipline sera à la hauteur de vos sentiments patriotiques, tout autrement nous nous verrions obligés de vous donner un aperçu de nos moyens. Nous nous comprenons n'est-ce-pas ?* »

Début août, le Front national décide un arrêt complet des battages pendant l'été et l'automne. L'ordre est donné aux entrepreneurs de ne pas battre. Les groupes de sédentaires FTP reçoivent la mission de faire appliquer cette politique. Quelques machines sont détruites pour convaincre les récalcitrants ; quelques récoltes sont incendiées pour ne pas qu'elles soient livrées ou parce que les propriétaires s'adonnent au marché noir.

En août et septembre 1943 plus d'une soixantaine de sabotages ont lieu dans le département : un tiers concerne des machines à battre qui sont détruites généralement la nuit et deux tiers concernent des incendies de meules de paille, de sacs de blé, de bâtiments, de hangars abritant de la paille ou du fourrage. En septembre 1943 les entrepreneurs reçoivent une lettre leur indiquant que les battages restreints ne seront suivis d'aucune sanction s'ils ont pour objet de fournir semence et paille. Les lettres sont signées d'un Comité de résistance ou du Front national. C'est ainsi par exemple que, le 14 octobre 1943, le maire de Mailly-la-Ville reçoit l'ordre de reprendre les battages pour les semences.

Robert Loffroy parvient à convaincre l'état-major des FTP de monter des opérations qui perturbent les livraisons de produits requis. En octobre 1943, un convoi d'une trentaine de tombereaux chargés de pommes de terre par des agriculteurs de Guerchy qui vont les livrer se dirige vers Appoigny où elles doivent être chargées sur une péniche. Le convoi est arrêté par un groupe de FTP à bicyclette, mitrailleuse au guidon, qui somme les paysans de faire demi-tour. Le 6 décembre 1943, sur la RN 5 à proximité de Malay-le-Petit, « *quatre hommes circulant en automobile* » obligent « *sous menace* » un jeune cultivateur à « *ramener à sa ferme une voiture chargée de vingt-cinq quintaux de blé qu'il conduisait à la Coopérative agricole* ». En novembre 1943, les syndicats communaux, fonction établie par la Corporation paysanne mise en place par l'Etat français dans le cadre de la Révolution nationale, reçoivent une lettre ronéotypée les engageant à lutter contre les réquisitions des autorités allemandes. En décembre, des vétérinaires reçoivent des lettres signées du Front national exigeant qu'ils ne castrant pas les chevaux. Les chevaux castrés deviennent en effet aptes à la réquisition.

Cette campagne contre les réquisitions s'avère efficace et le Préfet de l'Yonne adresse à ce sujet un rapport alarmiste au préfet régional : « *La fréquence et la gravité des attentats laissent déjà entrevoir une paralysie des activités les plus indispensables, telles que ravitaillement, agriculture et communications (...)* Les lettres de menaces sont en effet de plus en plus nombreuses et de plus en plus précises, et les meurtres (...), vols, incendies, démonstrations à main armée qui se produisent quotidiennement, les illustrent d'exemples (...) Ainsi les entrepreneurs de battage ont renoncé à battre chez le même producteur la totalité des récoltes (...) Les presses à fourrage ont cessé de fonctionner (...) Les producteurs, les collecteurs de produits agricoles se refusent à faire les livraisons après maints exemples d'arrêts de convois sur les routes avec ordre de faire demi-tour (...) Enfin les maires eux-mêmes qui ont été les meilleurs appuis d'une politique d'ordre et de raison, sont moins fermes dans leur résolution et beaucoup ont fait l'objet de lettres de menace (...) Je reçois les démissions de plusieurs et je devine chez beaucoup (...) le désir d'abandonner une charge devenue périlleuse. » (Rapport préfectoral du 19 novembre 1943)

Ce n'est pas dans le NE du département qu'elle a été la plus importante

3. L'aide aux aviateurs abattus dans le ciel de l'Yonne et des départements voisins

Partir du monument de Chigy

La stèle de Chigy à la mémoire des aviateurs alliés tués au retour de missions sur l'Allemagne, à Champigny-sur-Yonne le 6 septembre 1943, à Champlay le 10 septembre 1944, à Chamvres le 11 septembre 1944 et à Chigy le 19 mars 1945.

La stèle en marbre noir, de grande dimension, est fixée sur un massif bloc de grès. Le texte de la stèle est long, avec une destination clairement informative, autant que strictement mémorielle. L'ensemble se situant sur une aire de repos assez fréquentée, sur la RN 60 reliant Sens à Troyes, nombreux sont ceux qui peuvent prendre connaissance du texte. Attiré par le dessin d'un bombardier gravé dans le marbre et par les insignes de l'US Air Force, le visiteur apprend que "*ce mémorial est dédié à la gloire et au souvenir de la 8th United Air Force dont dépendaient les quatre bombardiers tombés dans le nord de l'Yonne au cours de la guerre 1939-1945 au retour de missions de bombardement sur l'Allemagne*". Sont ensuite données les références des quatre bombardiers avec leur date et leur lieu de crash. Enfin le texte insiste sur l'importance des pertes humaines dans ces missions de bombardement, et donne un sens particulier à cette guerre : "*la défense de la liberté et la réconciliation entre les peuples*".

Quatre B-17, cinq Lancaster, mais aussi deux Wellington, un Blenheim, deux Stirling, un Halifax, un Battle, un B-25, un A-20, un P-38... Au moins 19 avions britanniques et américains tombèrent entre 1939 et 1945 (deux en 1940 avant l'occupation du département, quatre dans les mois qui suivirent sa libération) dans le département de l'Yonne. C'est dans le nord du département que les crashes furent les plus nombreux, compte tenu de l'itinéraire aérien suivi depuis Londres en direction de l'Allemagne, ou au retour. Quelques-uns des membres des équipages furent faits prisonniers. D'autres furent pris en charge par des réseaux d'évasion et purent reprendre le combat. Beaucoup furent tués dans la chute, l'explosion ou l'incendie de leurs avions et furent inhumés dans des cimetières icaunais.

Le B-17 *Slightly Dangerous* appartenant au 388^e Groupe de bombardement de la 8^e Air Force s'est écrasé dans l'après-midi du 6 septembre 1943, à proximité de **La Chapelle-Champigny**, sur une maison dont l'habitante a été tuée (un monument a été érigé à cet endroit). L'équipage était composé de dix hommes. Cinq d'entre eux périrent carbonisés ; les cinq autres sautèrent en parachute et bénéficièrent de filières d'évasion efficaces qui leur permirent de rejoindre l'Angleterre. L'inhumation des cinq aviateurs tués dans le crash fut organisée discrètement au cimetière de Sens par les autorités allemandes. Elle fut néanmoins l'occasion d'une impressionnante manifestation patriotique improvisée, qui témoigne de la profonde sympathie des Sénonais pour les aviateurs alliés.

Le B-17 *El Lobo II* appartenant au 457^e Groupe de bombardement fut touché par la *Flak* lors d'une mission au-dessus de la gare de triage de Lohne et se posa, en panne d'essence, au lieu-dit "La Plaine de Champmot", proche de la RN 60 Sens-Troyes. L'équipage fut rapatrié sans délai à sa base de Glatton d'où il avait décollé.

Deux autres crashes sont étroitement liés à l'histoire de la Résistance

Serbonnes

Un pilote canadien de la RAF, Sydeny Perceval Smith, dont l'avion a été abattu par la chasse allemande le 9 décembre 1942 a été recueilli dans une ferme du village. Le fermier est allé trouver M^{me} de Serbonnes qui a rappelé sa fille de Paris. Le pilote est transféré dans l'appartement parisien de Catherine Janot. Par l'intermédiaire d'un ami, étudiant en médecine d'origine anglaise, Bernard Courtenay Mayers, elle rencontre le père Riquet qui est l'aumônier de la conférence Laennéc, groupe catholique d'étudiants en médecine. Le père Riquet présente C. Janot à Robert Aylé et Frédéric de Jonghe, tous deux responsables du réseau d'évasion Comète. A partir de ce moment, C. Janot a des activités au sein de ce réseau dont les dirigeants lui demandent de continuer d'héberger des aviateurs dans son appartement parisien.

C. Janot a parmi ses amis le docteur Jean de Larebeyrette, médecin sénonais qui lui a fourni des habits civils pour l'aviateur canadien. Elle le met en contact avec Robert Aylé qui le met en relation avec Philippe Viannay, fondateur du mouvement Défense de la France. En mars 1943, P. Viannay met en relation C. Janot et J. de Larebeyrette avec les responsables du réseau Vélite-Thermopyles, réseau de renseignement qui dépend du BCRA. C'est ainsi que se constitue le groupe sénonais du réseau Vélite-Thermopyles. C. Janot



Le Courrier de l'Air. Tract jeté par avion

sert de « boîte aux lettres » pour ce réseau et reste en liaison avec J. de Larebeyrette qui se rend chaque semaine à Paris.

La Charmée, hameau de Saint-Maurice

Jacques Marsden est un anglais de dix-neuf ans, copilote d'un Lancaster qui, dans la nuit du 3 mai 1944, doit sauter en parachute au-dessus du hameau de La Charmée après que son avion ait été abattu par la chasse allemande, au retour d'une mission de bombardement sur le camp de Mailly. 44 avions abattus.

Son parachute s'accroche à un arbre. Au petit matin, il est recueilli par un bûcheron, Joachim Pereira. Il le conduit au hameau chez les Veslin. Le facteur connaît le contact avec Henri Mittay, alors chef du maquis FTP Bourgogne installé près de la Grange-aux-Malades, à l'est de Villeneuve-sur-Yonne. Mittay conduit l'aviateur sur sa moto, d'abord dans la ferme de M. Chevallier aux Thorets, près de Cerisiers puis dans une autre ferme à Arces, chez Marcel Guyard où les maquisards se ravitaillaient fréquemment. Marsden est ensuite conduit au maquis installé dans les Bois du Chapitre, dans l'attente de trouver une filière qui puisse le prendre en charge pour repartir en Angleterre.

Le 15 mai 1944 le maquis Bourgogne est attaqué par les Allemands. Les maquisards doivent décrocher sous la conduite de C. Simo. André Dussault est tué, le jeune Anglais est gravement blessé à la tête, les Allemands le transportent à l'hôpital de Sens. L'évasion et les tribulations de J. Marsden sont révélatrices de la sympathie et de l'aide active et efficace dont bénéficiaient les aviateurs alliés et les résistants de la part de la population. Infirmières, médecins, paysans, employés, ils sont une cinquantaine à ne pas hésiter à prendre des risques pour sauver l'aviateur. Cette histoire est aussi révélatrice des contacts qui existent entre les sédentaires et les maquisards d'une part, entre les organisations d'autre part.

4. La répression de la Résistance en 1944

Maquis du Vignot

Fin 1943, quelques réfractaires s'installent, dans les bois du Vignot, sur la commune de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. Tous sont originaires de l'Aube, mais le maquis se trouve sur le territoire du département de l'Yonne. Le maquis s'implante à la fin de 1943 près d'une route, avec de simples branchages pour abriter les hommes. Durant l'hiver, Oilivier Ancel et Camille Guérin, responsables FTP nogentais, décidèrent de le déplacer dans une cabane de chasse, dans les bois du Vignot.

Composé de jeunes réfractaires peu expérimentés et insuffisamment encadrés, il s'agit d'avantage d'un groupe d'hommes qui se cachent dans les bois que d'un véritable maquis. Fin février 1944, les effectifs atteignent une trentaine d'hommes. Le témoignage de Maurice Renaudat, résistant sédentaire dont le domicile proche servait de base logistique au maquis, permet de comprendre qu'ils aient été repérés et dénoncés : *« Pratiquement tous les soirs, quatre ou cinq gars du maquis passaient à la maison prendre du ravitaillement, grignoter quelque chose et, sans doute, trouver un peu de chaleur humaine. Tous étaient issus d'un milieu modeste et n'avaient pas dépassé le niveau du certificat d'études (...). On riait comme des fous quand ils parlaient de leurs coups de mains sur les bureaux de tabac, les recettes buralistes ou les bureaux de poste. Ils connaissaient aussi les fermiers plus ou moins collaborateurs : là ils se faisaient un malin plaisir de chaparder des poules et des lapins ou des sacs à grains pour s'en faire des couvertures (...) Ils se ressemblaient tous, inconscients et extrêmement gais. Avaient-ils seulement conscience de faire la guerre ? »*

Il ne fait guère de doute qu'ils furent dénoncés. Le maquis fut attaqué vers 8h du matin, le 7 mars 1944, par une trentaine d'Allemands venus dans un car réquisitionné à Romilly-sur-Seine. A cette heure-là, deux sentinelles faisaient le guet autour de la baraque, **Maurice Bord**, et **Lucien Vanier**. Quand l'alerte fut donnée par les sentinelles, tous ceux qui purent se sauver eurent la vie sauve. Ceux qui ne s'éveillèrent pas à temps furent pris. Maurice Bord et son camarade engagèrent le combat pour permettre à leurs camarades de s'échapper. Ils payèrent cette action de leur vie. Les sept maquisards pris furent fusillés à Montgueux **Pierre Chalant le 30 mai 1944, Jean Alba, Dominique Bruni, Lucien Constant, Fernand Fournet, Maurice Lange et Fernand Romanens**, le 8 juin 1944. Parmi ceux qui s'échappèrent, quatre

furent capturés dans la vallée de la Seine et moururent en déportation. Soit un très lourd bilan de 13 morts.

Malay le Grand, 12 et 21 juillet 1944

Depuis l'automne 1943, la famille Wypychowski habitait la ferme de La Mattre, à l'entrée du hameau des Fleuris, à trois kilomètres du village de Malay-le-Grand (près de Sens, Yonne). Joseph était marié à Janina Jasiak, et ils avaient trois enfants, Wanda 19 ans, Jean-Alphonse 17 ans et le petit Stanislas, 5 ans. Les terres qu'ils cultivaient appartenaient au propriétaire du proche château de la Houssaye.

Jean-Alphonse avait des contacts avec le maquis Bourgogne (National maquis N°6), dont le PC se trouvait dans le hameau du Clos-Aubry, sur la commune des Bordes, à quelques kilomètres par les chemins de terre. De là sans doute l'idée d'organiser une filière d'évasion pour des déserteurs de l'armée allemande : un gros contingent d'Allemands de la division SS Hohenstauffen était en effet cantonné à Malay-le-Grand et il y avait parmi eux de nombreux jeunes Alsaciens. Au village d'ailleurs Gaston Charruet, résistant FTP, organisait lui aussi une filière d'évasion. Mais il ne semble pas que la famille Wypychowski ait été en relation avec lui. On ne sait pas comment s'est établi le contact entre cette famille et les candidats à la désertion. Toujours est-il que le 12 juillet à la nuit tombée, arrivèrent à la Mattre deux soldats de l'armée allemande, un Polonais et un Russe qui y avaient été enrôlés sous contrainte.

Les déserteurs passèrent la soirée et la nuit à la ferme, et il fut convenu de les acheminer au plus tôt au maquis Bourgogne. Mais les Allemands investirent la ferme au petit matin : à l'évidence, il y avait eu une dénonciation. Joseph, le père, était parti travailler aux champs. Toute la famille sauf le dernier fut alignée contre le mur extérieur de la maison. Du grenier, l'un des déserteurs fit feu et abattit un soldat allemand. Profitant de l'effet de surprise, la famille se mit à l'écart, ce qui lui permit d'être épargnée. Wanda, la fille aînée, courut avertir son père, qui commit l'erreur fatale de rejoindre son domicile. Les deux déserteurs avaient été tués, et le soldat allemand agonisait. Joseph fut arrêté. Son épouse et ses enfants avaient été immédiatement protégés par des voisins puis par le maquis Bourgogne. La ferme fut pillée puis incendiée. Trois autres Polonais furent arrêtés dans le village de Malay-le-Grand, sans qu'aucune preuve n'ait existé de leur participation à la filière d'évasion. Ils disparurent à jamais, Joseph TRZASALA : 38 ans, ouvrier agricole à Malay-le-Grand, né le 22 août 1906 à Gérardz (Pologne), nationalité polonaise, 2 enfants, marié à Wéronika Lesiak ; Julien SZARZYNSKI : 33 ans, ouvrier agricole à Malay-le-Grand, né le 12 avril 1911 à Czernica (Pologne), sans enfant, marié à Cécile Wyrembak ; Stanislas DIVASKI : 32 ans, ouvrier agricole à Malay-le-Grand, né le 8 septembre 1911 à Zaroszewice (Pologne), marié sans enfant.

Joseph Wypychowski fut détenu quelques heures au village où il fut torturé. Puis il disparut. Après la Libération, le tribunal civil de Sens établit judiciairement son décès, et l'acte de décès fut transcrit dans le registre d'état civil avec la mention : « décédé en un lieu inconnu postérieurement au 13 juillet 1944, par suite d'un fait de guerre ». Le 8 septembre 1944, le corps d'un inconnu de sexe masculin dont le décès paraissait remonter à six semaines environ fut découvert dans un bois de Malay-le-Grand. Ce corps ne put être identifié. Un deuxième acte de décès avec le même contenu fut donc inscrit dans le registre d'état civil.

Le nom de Joseph Wypychowski figure sur le monument aux morts de Malay-le-Grand et sur le monument aux déportés et fusillés de l'Yonne à Auxerre et il a obtenu la mention « Mort pour la France ». Mais ces événements avaient été presque oubliés jusqu'aux recherches récentes de l'historien Didier Perugot. A son initiative, une cérémonie à la mémoire de Joseph Wypychowski et des trois ouvriers agricoles polonais arrêtés le même jour et disparus eux aussi, a été organisée à Malay-le-Grand, le 14 juillet 2014, avec pose d'une plaque commémorative, en présence Mme Agnieszka Kucinska, Consule générale de Pologne, du sous-préfet de Sens et du président du Conseil général de l'Yonne.

Gaston Charruet est né le 26 avril 1923 à Malay-le-Grand, près de Sens (Yonne). Ouvrier boulanger, réfractaire au STO, il était membre (ainsi que son frère aîné Paul) du groupe des sédentaires FTP du Sénonais, sous la direction de Gilbert Praz dont il était l'adjoint. Il participa à plusieurs des actions de ce groupe, en particulier le sabotage de la voie ferrée Sens-Troyes. Il fit partie du petit groupe qui, sous la

direction de Gilbert Praz, organisa l'enlèvement de l'aviateur anglais Jack Marsden de l'hôpital de Sens, le 19 juin 1944.

A Malay-le-Grand un gros contingent d'Allemands de la division SS Hohenstauffen était cantonné. Il y avait parmi eux de nombreux jeunes Alsaciens. Gaston Charruet réussit à entrer en contact avec eux et à décider deux d'entre eux à désertre. Il leur procura des vêtements civils et les conduisit au maquis. Il voulut répéter l'opération, mais l'un des soldats, Charles Klemmer, Alsacien incorporé de force dans les Waffen SS en février 1944, alors qu'il n'avait pas 18 ans, le dénonça.

Le 21 juillet 1944, les SS arrêtèrent Gaston Charruet, ainsi que Pauline, sa mère âgée de cinquante ans, et son grand-père Maurice Charruet âgé de soixante-treize ans. Ils furent conduits à la mairie de Malay-le-Grand puis à la prison de Sens. Pauline et Maurice Charruet furent libérés le 1^{er} août. Pendant leur détention, les Allemands pillèrent la maison et la détruisirent partiellement à l'explosif après avoir fait évacuer les voisins. Quatre autres personnes du village furent arrêtées : Albert Vautier, 50 ans, mécanicien et sa femme, Marcel Meny, 36 ans, boulanger et sa femme. Madame Meny, accusée elle aussi sur dénonciation, fut ligotée et rouée de coups. Gaston Charruet fut interrogé et torturé. Les Allemands l'emmenèrent et on ne retrouva jamais son corps.

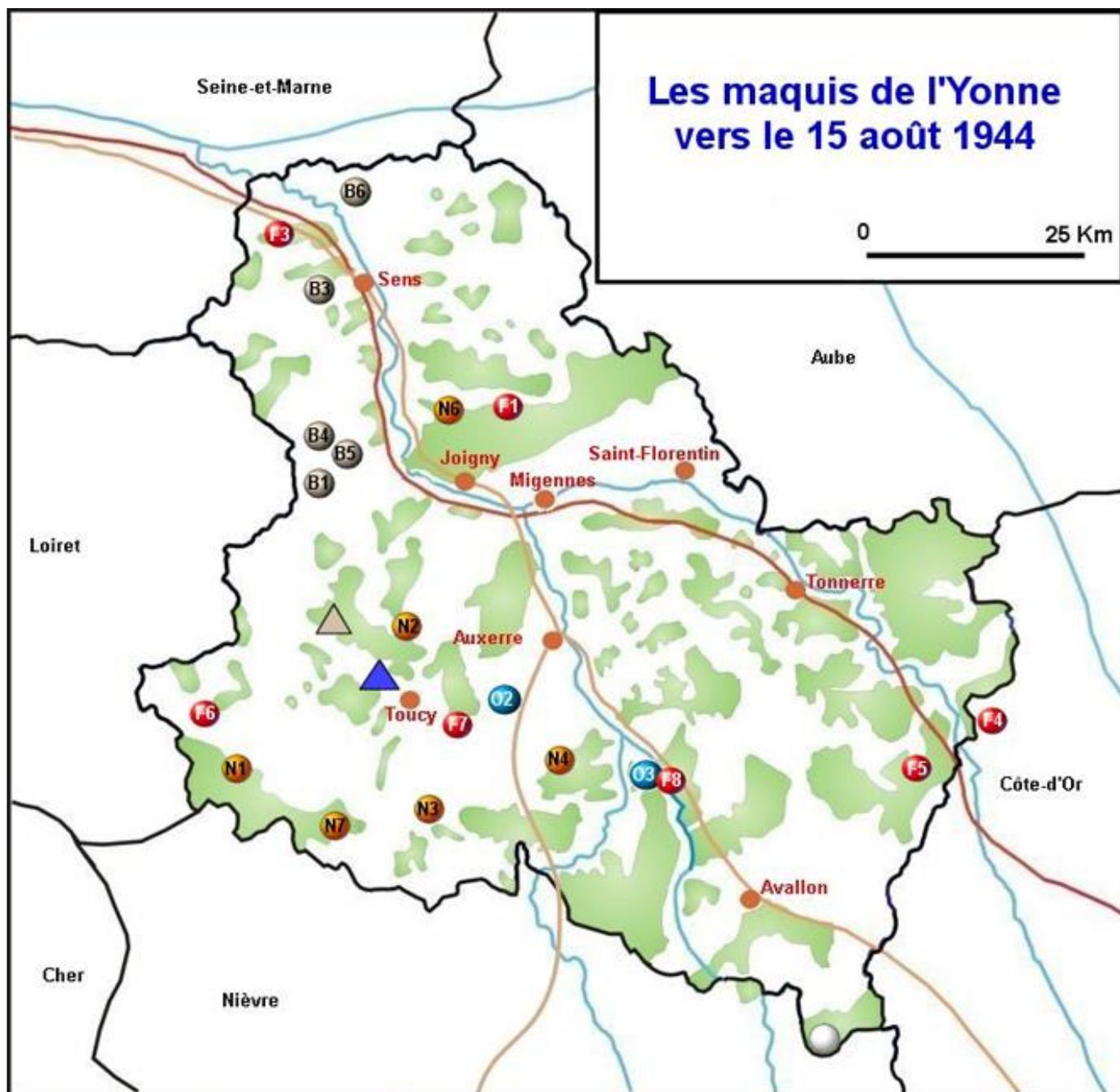
Le dénonciateur fut condamné par la cour de justice du Bas-Rhin dans son audience du 26 mars 1947, à cinq ans de prison et à la dégradation nationale à vie. Il bénéficia rapidement de deux remises de peine successives et fut amnistié le 7 octobre 1953 en application de la loi du 6 août 1953. Il était décédé depuis le 18 juillet 1949.

Voisine et Theil-sur-Vanne



Maquisards du maquis Paul Bert

Le 14 août 1944, au cours d'une réunion du Comité militaire régional des FTP, la décision fut prise de déplacer la compagnie Paul Bert, alors constituée en maquis dans les bois de Chatillon, à l'ouest de Pont-sur-Yonne, vers les étangs de Saint-Ange en forêt d'Othe. De là, elle devait ensuite gagner Auxerre pour prendre part à la Libération, en fonction des décisions prises par l'état-major départemental FFI. Des reconnaissances furent effectuées la veille du départ car de nombreuses troupes allemandes refluaient sur les axes qui devaient être empruntés. Les déplacements qui s'effectuèrent du 17 au 20 août furent à



- | | | |
|------------------|--|---|
| Route nationale | Maquis du Service national maquis
N1. Maquis 1
N2. Maquis 2
N3. Maquis 3
N4. Maquis 4
N6. Maquis 6
N7. Maquis 7 | Maquis du réseau JMB
B1. Maquis Bayard
B3. Maquis Kléber
B4. Maquis Machefer
B5. Maquis de Cudot
B6. Maquis de Courlon |
| Voie ferrée PLM | Maquis de Libération-Nord | Maquis FTP |
| Cours d'eau | Maquis de l'ORA
O2. Maquis Grilletière
O3. Maquis Mado | PC du réseau JMB |
| Ville, bourg | | Maquis FTP
F1. 2ème Cie Rouget de Lisle
F3. Maquis Paul Bert
F4. Maquis Vauban
F5. Cie Colbert
F6. Maquis des frères Beffara
F7. Cie Pierre Dumont |
| Massif forestier | | PC FFI |
| | | Maquis FTP
F8 Maquis Giot |

l'origine de dix morts (trois civils et sept maquisards) et d'une disparition.

Un détachement précurseur partit le 17 août. Il comprenait vingt-cinq à trente hommes montés dans cinq véhicules. Il avait pour mission de mettre en place le nouveau camp et avait ordre d'éviter le contact avec l'ennemi. Il emprunta le CD 23. Peu après le pont sur l'Oreuse, entre Gisy-les-Nobles et Evry, le dernier véhicule fut arrêté par une crevasse. Dissimulés dans un champ de maïs, plusieurs maquisards en assuraient la protection. C'est alors que survint, se dirigeant lui aussi vers Sens, un camion découvert, conduit et occupé par une quinzaine de militaires allemands. Albert Hauser, un déserteur antinazi de la *Wehrmacht*, tira deux obus au bazooka. Les militaires allemands sautèrent du camion et se réfugièrent dans une plantation de peupliers. Ils battirent très vite en retraite, laissant cinq morts sur place et revinrent à Gisy avec les blessés. Ils exigèrent du maire une inhumation immédiate des morts et installèrent mitrailleuses et canons légers à l'entrée et aux principaux carrefours de Gisy. Le village fut épargné. Traversant le village proche de Voisine, un maquisard tira sur un soldat SS d'une unité stationnant au village. La conséquence fut dramatique. L'instituteur Georges Despaty, et le maire, Marcel Bernisset furent immédiatement fusillés.

Le 18 août, la compagnie se scinda en deux groupes pour plus de sécurité dans son déplacement. La première colonne était constituée d'une soixantaine de très jeunes maquisards. Le convoi était composé d'une douzaine de véhicules disparates dont deux camions. Les hommes de tête disposaient, en plus de leurs armes individuelles, de deux FM, d'un bazooka et d'une sorte de mortier (PIAT). Un premier accrochage se produisit au carrefour avec la route nationale 60 (Sens-Orléans) avec un convoi mal équipé de troupes allemandes en retraite. Un Allemand fut tué ; les maquisards ne déplorèrent aucune perte.

Un second accrochage a lieu au carrefour de Véron, après le passage de l'Yonne. Un officier allemand fut tué ; le convoi dut modifier son itinéraire, et s'engagea dans une impasse au niveau du village de Passy. Le village de Véron et le château de Passy étaient alors occupés par un important groupe de SS que le dernier accrochage avait alertés. Une automitrailleuse ouvrit le feu sur les maquisards. Deux d'entre eux furent tués : Lucien Chollet et Francis Talibert, et peut-être un troisième, inconnu. Le lendemain, les Allemands exercèrent de violentes représailles sur la population civile dès le lendemain. Plusieurs jeunes filles, furent brutalisées et violées ; un civil de passage, M. Simon, garagiste à Sens, fut abattu d'une rafale de mitraillette dans le dos.

La seconde colonne comptait une quarantaine d'hommes. Elle quitta le maquis en fin d'après-midi et devait se déplacer à pied. Dans la nuit noire du 19 au 20 août 1944 août, des hommes s'égarèrent en traversant la vallée de la Vanne et entrèrent dans le parc du château de la Grève, à Theil-sur-Vanne. La 17^{ème} SS *Panzergranadier Division* « Götz von Berlichingen » stationnait depuis peu dans ce château. Daniel Reyt, dont le père avait été détenu une nuit par les SS, s'est fait l'historien de cet événement. Ses recherches exhaustives ont permis d'établir la réalité des événements qui se sont déroulés le 19 août à Theil-sur-Vanne, modifiant quelque peu le récit qui en avait été fait jusqu'alors, y compris par moi dans mon Histoire de la Résistance sénonaise. Le groupe de maquisards avait attendu toute la journée les camions qui devaient les transporter vers les étangs de Saint-Ange. Ils ne savaient pas que l'autre groupe avait été accroché à Véron. L'agent de liaison qui devait venir les en informer et les conduire, n'accomplit pas sa mission, Les d'attendre les maquisards décidèrent de prendre la route, ignorant la présence des SS dans le château de la Grève. Trois d'entre eux furent capturés sur la route, alors qu'ils circulaient en vélo, on ne sait pourquoi, à la tombée du jour. Ils furent conduits dans le parc du château, puis sur les marches du bâtiment. Les SS étaient tous ivres. L'un d'entre eux leur fit contourner la maison et les fusilla immédiatement, sans le moindre interrogatoire, Georges Trottin, Lucien Vambaigue et Lucien Vincent. Le quatrième Claude Farinot a été capturé dans le parc à l'aube du dimanche 20 août. Plus âgé et armé, il est considéré comme un chef maquisard, torturé toute la journée et pendu le soir, la veille de la Libération.

Gustave Michet et Robert Vigreux, maquisards tués à Pâlis le 27 juillet 1944

Bagneaux. 7 décembre 2019

Conférence donnée à l'occasion de la parution du bulletin « Au Courant de la Vanne » n° 19

Sources :

Baudot Michel, Dalle-Rive Bernard, Delasselle Claude, Drogland Joël, Fouanon Arnaud, Gand Frédéric, Pers Jean-Claude, Roblin Thierry, Rolley Jean, *La Résistance dans l'Yonne*, cédérom AERI-ARORY, 2004.

Delasselle Claude, Drogland Joël, Gand Frédéric, Roblin Thierry, Rolley Jean, *Un département dans la guerre 1939-1945. Occupation, Collaboration et Résistance dans l'Yonne*, Paris, Tirésias, 2007.

Notices rédigées pour le site du Dictionnaire des fusillés

<https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article204870>

<https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article204871>